

**VILLE DE
RIORGES**

N° 3_12

OBJET :

**CADRE DE VIE-COMMERCE-
ARTISANAT-
DEVELOPPEMENT DURABLE**

**ACQUISITION D'UNE
PARCELLE DE TERRAIN
AUPRES DE CREA FONCIER
APPROBATION**

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 4 JUILLET 2019 - 20 h 00

LE MAIRE CERTIFIE

1. *Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 5 juillet 2019.*

2. *Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 22 membres présents, savoir :*

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Martine SCHMÜCK, Eric MICHAUD, Véronique MOUILLER, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Nabih NEJJAR, Pascale THORAL, Alain CHAUDAGNE, *adjoints* ; Bernard JAYOL, Gilles CONVERT, Roland DEVIS, Nicole AZY, Pierre BARNET, Michelle BOUCHET, Brigitte MACAUDIERE, Isabelle BERTHELOT, Thierry ROLLET, Valérie MACHON, André CHAUVET, Andrée RICCETTI, Martine LAROCHE-SZYMCZAK, Jacqueline RUBLON *conseillers municipaux*.

Absents avec excuses :

Jacky BARRAUD, Stéphane JEVAUDAN, *adjoints* ; Alain ASTIER, Christian SEON, Blandine LATHUILIERE, Elodie PINSARD-BARROCAL, Chantal LACOUR, Suzanne LACOTE, Guy CONSTANT, Monique VIAL *conseillers municipaux*.

Absente sans excuses : Florence COLOMB

Secrétaire élue pour la durée de la session : Michelle BOUCHET

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Jacky BARRAUD	Michelle BOUCHET
Stéphane JEVAUDAN	Pierre BARNET
Alain ASTIER	Bernard JAYOL
Christian SEON	Roland DEVIS
Blandine LATHUILIERE	Isabelle BERTHELOT
Elodie PINSARD-BARROCAL	Véronique MOUILLER
Chantal LACOUR	Martine SCHMÜCK
Suzanne LACOTE	Andrée RICCETTI
Guy CONSTANT	Martine LAROCHE-SZYMCZAK
Monique VIAL	Jacqueline RUBLON

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

1 élue absente sans pouvoir (Florence COLOMB)

**CADRE DE VIE-COMMERCE-ARTISANAT-
DEVELOPPEMENT DURABLE**

**ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN
AUPRES DE CREA FONCIER
APPROBATION**

Gilles CONVERT, conseiller municipal, expose à l'assemblée :

"La municipalité poursuit l'aménagement du secteur des Poupées en partenariat avec Loire-Habitat dans le cadre d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) déclinée en permis de construire (PC04218418V0042) accordé le 6 février 2019.

Dans le même secteur, une friche industrielle est en cours de réhabilitation par la société Créa Foncier dans le cadre d'une OAP (Malraux) pour y accueillir sept logements.

Dans la continuité de la délibération d'échange foncier prise le 23 mai 2019, il a été conclu avec Créa Foncier l'acquisition par la commune d'une bande de terrain au droit des façades de l'ex-usine en cours de réhabilitation. Il s'agit de la parcelle numéro 573 de la section AH d'une superficie de 44 m². Cette bande de terrain permettra la prise en compte des déplacements des deux roues.

Un arpentage a été réalisé le 13 novembre 2018 par un géomètre-expert de la société ADAGE, permettant la division de la parcelle 28 de la section AH appartenant à Créa Foncier, créant les nouvelles parcelles dont AH 573.

Un accord amiable pour une cession à 1,00 € (UN EURO) a été trouvé. Les frais d'acte seront répartis pour moitié entre les parties."

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'urbanisme ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

1. approuve l'acquisition amiable de la parcelle précitée auprès de CREA FONCIER ;
2. autorise le maire à signer l'acte authentique qui sera passé en l'étude de maître RAQUIN, notaire à Charlieu.

Ont signé au registre tous les membres présents

Certifié,
Riorges, le 15 juillet 2019
Le Maire
Jean-Luc CHERVIN